

ASSEMBLÉE NATIONALE
18 juillet 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DE LA RECONSTRUCTION DES BÂTIMENTS DÉGRADÉS
OU DÉMOLIS AU COURS DES VIOLENCES URBAINES SURVENUES DU 27 JUIN AU 5
JUILLET 2023 - (N° 1533)

AMENDEMENT

N ° CE10

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 2

Retiré avant publication.